

Commentaires sur le Projet de règlement sur la compensation des milieux hydriques et humides publié par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques

Présentés par :

Amis du ruisseau de la Brasserie
Fondation forêt Boucher
Garde-rivière des Outaouais
COBALI
CREDDO
OBVRPNS

Date : 6 juillet 2018

Objet

La présente soumission porte sur le projet de règlement faisant suite à la sanction, le 16 juin 2017, de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (2017, chapitre 14). Celle-ci vise à doter la Loi sur la qualité de l'environnement d'un régime de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

Contexte Régional

Les soussignés désirent présenter la perspective d'organismes à mandats environnementaux et/ou communautaires de la région de l'Outaouais qui œuvrent dans le domaine de l'eau, de la conservation de milieux naturels abritant des milieux humides, ou dans un contexte où l'eau est une composante déterminante de leurs activités (protection de l'environnement, éducation, plein-air, villégiature, etc.)

Le territoire de l'Outaouais couvre plus de 30,000 km² et est habité par tout près de 400,000 personnes. Grâce en grande partie à ses centaines de lacs et rivières, il accueille annuellement 4 millions de visiteurs. Il compte 1250 entreprises liées au tourisme, dont 800 à Gatineau. Qu'il s'agisse de résidents fréquentant les plages publiques et les parcs en milieux urbains, de plaisanciers naviguant le long des rives, de familles venant louer un chalet en bord de lac, de groupes de pêche réservant une pourvoirie, ou d'adeptes d'une myriade autres activités reliées à l'eau, tous bénéficient de la présence de milieux humides et hydriques en santé. Ces derniers remplissent d'indispensables fonctions écologiques et constituent un élément fondamental de la biodiversité de notre région.

Dans le secteur de la ville de Gatineau en particulier, les inondations du printemps 2017 ont très clairement démontré le rôle vital que jouent les milieux humides dans la mitigation des impacts environnementaux et économiques. Au dernier constat, un total de 5 371 propriétés ont été inondées suite à la crue des eaux et aux pluies abondantes soutenues. Il est certain qu'une partie des dommages, et des coûts afférents aux réparations de propriétés et à la relocalisation de familles, aurait pu être évitée, ou du moins atténuée, si l'espace occupé par les milieux humides et hydriques le long de la rivière des Outaouais avait couvert une plus grande superficie.

Mus par un désir commun de contribuer à la protection et la promotion de nos richesses environnementales, et d'appuyer le développement économique durable dans notre région, nous unissons nos voix afin d'exprimer nos principales inquiétudes quant au projet de réglementation, tel que publié le 23 mai 2018.

Commentaires

1. Le projet de règlement propose une modulation des taux de compensation. Bien qu'il soit justifié d'adapter le niveau de la compensation prélevée en fonction des différentes réalités régionales, nous tenons à souligner que si les taux imposés ne sont pas suffisamment élevés, l'objectif d'aucune perte nette ne pourra être atteint.

2. Ainsi, nous appuyons la position du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) voulant que *les taux de compensation doivent être suffisants afin de couvrir les frais associés à toutes les étapes de planification, de réalisation, de suivi et d'administration des compensations. Si les taux ne sont pas suffisamment élevés, il est clair que les étapes d'évitement et de minimisation de la séquence d'atténuation seront escamotées et que l'objectif d'aucune perte nette ne pourra être atteint.*

3. Nous rappelons que la compensation constituant le dernier recours, les mesures d'évitement et de minimisation devraient être préconisées avant la mise en place de mesures de compensation.

Signataires :

Benoît Delage, Directeur général, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais ([CREDDO](#))

Geneviève Gallerand, Directrice générale, Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon ([OBVRPNS](#))

Sheila Jones, membre fondateur, **Les Amis du ruisseau de la Brasserie**

Janie Larivière, Directrice générale, Conseil de bassin versant de la rivière Lièvre ([COBALI](#))

Patrick Nadeau, Directeur général, [Garde-rivière des Outaouais](#)

Marianne Strauss, Directrice générale, [Fondation forêt Boucher](#)